



NOTE A L'ATTENTION DES FAMILLES

Suite au passage du département du Puy de Dôme en vigilance rouge, j'ai demandé à Monsieur le Préfet, par mesure de précaution, de rendre obligatoire le port du masque devant les établissements scolaires. Cette mesure s'applique à compter du 16/09/20 pour les adultes et les enfants à partir de 11 ans.

Merci à tous de respecter ces nouvelles règles sanitaires.

Le Maire,

Sylvain CASILDAS